Ordonnance Souveraine n° 6.409 du 2 juin 2017 rendant exécutoire l'Accord de travail entre l'Organisation Européenne des Brevets et la Principauté de Monaco concernant la coopération sur la recherche

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	2 juin 2017
Publication	Journal de Monaco du 16 juin 2017[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Propriété intellectuelle ; Marques et brevets

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2017/06-02-6.409@2017.06.17

Notre Instrument de ratification à l'Accord de travail entre l'Organisation Européenne des Brevets et la Principauté de Monaco concernant la coopération sur la recherche, signé le 24 novembre 2016, ayant été déposé le 25 avril 2017 auprès du Président de l'Office Européen des Brevets, ledit Accord a reçu sa pleine et entière exécution à compter du 1er avril 2017, date de son entrée en vigueur.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 16 juin 2017
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/2017/Journal-8334